

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Rendre le peuple meilleur* ”

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

SOMMAIRE : — **Pédagogie** : Aux lecteurs. — Une lettre du vénérable évêque des Trois-Rivières. — Cent onzième réunion des instituteurs catholiques de Québec. — Le “ Manuel de droit civique ”, opinion de la presse (suite). — **Partie pratique** : Langue française : Grammaire et orthographe ; I, Dictée : L'hippopotame—II, Dictée : La patrie—III, Dictée : Action politique du clergé canadien. — Invention et rédaction : exercices divers. — Elocution et composition : I, Une pièce de trop. — Mathématiques : Arithmétique et algèbre. — Langue anglaise : cours élémentaire et cours modèle. — Tenu de livres. Actes officiels du département de l'Instruction publique. — Annonces.

Aux lecteurs

Nous avons le plaisir de mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs le portrait de feu M. F.-X. Toussaint. Les anciens et les anciennes élèves de l'École normale Laval reverront avec bonheur la sympathique figure de leur ancien professeur.

Cette vignette a été préparée à l'atelier C. Darveau de Québec.

Nous consacrons beaucoup d'espace à la *partie pratique*, voilà pourquoi nous omettons, dans le présent numéro, les articles de rédaction.

C.-J. M.

Une lettre du vénérable évêque des Trois-Rivières

Nous avons reçu, il y a quelques semaines une lettre de S. G. Monseigneur L.-F. Laflèche, relativement au *Manuel de Droit civique*. Ayant obtenu du vénérable prélat la permission de publier ce document, nous le communiquons avec bonheur à nos lecteurs.

Voici cette lettre :

Les Trois-Rivières, 2 janvier 1896.

M. C.-J. MAGNAN,

Cher monsieur,

Je reçois avec plaisir l'exemplaire que vous avez eu la bienveillance de m'adresser, de votre manuel de droit civique et les souhaits de bonne et heureuse année qui l'accompagnaient. Veuillez en agréer mes meilleurs remerciements. L'accueil bienveillant que votre travail a reçu au Séminaire de Québec et dans le *Courrier du Canada* me sont une garantie suffisante de son mérite et de son utilité. Aussi je ne manquerai pas de le recommander favorablement quand l'occasion s'en présentera. Je vous félicite de mettre ainsi au service de la jeunesse les talents que le Seigneur vous a confiés, et vous en recueillerez un jour une récompense autrement précieuse que les récompenses éphémères d'ici-bas. Sur ce je prie Dieu de vous avoir en sa sainte garde, et je demeure,

Votre dévoué serviteur,

† L.-F., EV. DES TROIS-RIVIÈRES.

Cent douzième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, tenue le 25 janvier 1896

La 1^{ère} séance s'ouvre à 9½ hrs A. M.—
Présents : M. l'abbé Th.-G. Rouleau, prêtre, principal de l'École normale Laval ; M. l'abbé L.-A. Caron, assistant-principal ; M. C. Bouchard, inspecteur d'écoles ; M. J.-B. Cloutier, ancien professeur à l'École normale Laval ; M. C.-J. Magnan, président ; MM. Nap. Lacasse, Jos. Létourneau, J. Ahern, Chs Lefèvre, Jules Cloutier, P. Provençal, T. Simard, L.-O. Pagé, J. Donaldson, Ls Bergeron, A. Vallée, M. Côté, J.-A. Dufour, P. Goulet, O. Goulet, Ed. Côté, Chs-P. Renaud, J. Fleury, A. Brochu, J.-D. Frève ; MM. les abbés Mercier et Filteau, maîtres d'études, et les élèves de l'École normale Laval.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté.

Proposé par M. J. Létourneau, secondé par M. C. Bouchard, inspecteur d'écoles, et résolu :

“Que cette association a appris avec un sincère regret la mort de M. F.-X. Toussaint, professeur à l'École normale Laval depuis sa fondation.

“M. Toussaint, comme professeur, membre du bureau des examinateurs, auteur de plusieurs ouvrages didactiques importants, a rendu de grands services à la cause de l'éducation, à laquelle il a consacré toute son énergie et sa vaste expérience.”

M. le président paie un juste tribut d'éloges à la mémoire de M. F.-X. Toussaint ; il rappelle en quelques mots ses éminentes qualités, son bon cœur et son grand dévouement envers tous ses élèves.

Il est unanimement résolu sur proposition de M. J. Ahern, appuyé par M. Ls Bergeron : Que cette conférence désire que le portrait de notre ancien et regretté confrère, M. F.-X. Toussaint, paraisse, aux frais de cette association, dans *l'Enseignement primaire*, en même temps que la publication du procès-verbal.”

M. J.-B. Cloutier propose, secondé par M. C. Bouchard, inspecteur d'écoles, et il est résolu :

1^o Que cette association a appris avec un

vif chagrain la mort de M. Ferdinand Béland, ancien inspecteur d'écoles, dont les aptitudes pédagogiques ont été si précieuses aux instituteurs de son district, pendant sa longue carrière.

2^o Que la famille du regretté défunt veuille bien agréer les sympathies des membres de cette association.”

Proposé par M. J.-B. Cloutier, appuyé par M. T. Simard, et résolu :

Que cette association a appris avec regret la mort de madame Napoléon Lacasse, et prie M. Lacasse d'agréer ses plus sincères condoléances.”

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Surintendant exprimant le regret qu'il éprouve de ne pouvoir assister à la conférence.

M. Chs.-P. Renaud fait une intéressante causerie sur l'ameublement des écoles, au point de vue pratique et hygiénique. Parlant de la construction des tables et des bancs : “On charge, dit-il, un ouvrier ordinaire, qui n'a aucune connaissance en matière d'enseignement, de faire une bonne table et un banc solide ; mais il y a une grande différence entre faire une table ou un banc durable, et une table ou un banc convenable pour une école composée d'enfants dont l'âge varie de 6 à 15 ans. Voyons cet ouvrier à l'œuvre : il prend, au meilleur de sa connaissance, les mesures de hauteur et de profondeur sans s'occuper le moins du monde de la taille des élèves qui doivent s'en servir. Que faut-il faire lorsqu'il s'agit d'avoir des tables et des bancs pour une école ? La réponse vient d'elle-même. Que fera le tailleur qui désire confectionner des costumes pour une classe d'élèves de 6 à 15 ans ? Il prendra la mesure de chaque élève. De même pour les tables ; qu'on se guide sur la taille moyenne des enfants de différents âges. D'ailleurs, le banc doit s'accommoder à l'enfant et non l'enfant au banc.” Puis le conférencier passe en revue le matériel de la classe : les livres, les cahiers, les cartes murales, la maison d'école et son emplacement, etc.

MM. J.-B. Cloutier et C. Bouchard félicitent M. Renaud de son excellente conférence. Le conférencier s'est exprimé avec facilité et sa prononciation est irréprochable. Ses professeurs doivent être fiers de voir ce

jeune instituteur débiter par une étude si bien réussie.

M. le président corrobore ce qui vient d'être dit, et annonce que le travail de M. Renaud sera publié dans *l'Enseignement primaire*; puis, aux applaudissements de l'assemblée, il remet au jeune débutant une prime de cinq dollars, gracieusement offerte par M. le principal Th.-G. Rouleau.

M. J.-B. Cloutier commence la discussion du sujet suivant : *Que devrait-on entendre par enseignement commercial?* Voici, en résumé, ce qu'il dit. "Le qualificatif commercial ajouté au mot enseignement en restreint le sens et désigne une école spéciale où l'on forme des hommes d'affaire. Le matériel scolaire de ses institutions est bien différent de celui de nos écoles ordinaires, il en est de même des professeurs qui les dirigent. D'ailleurs, ce n'est que le plus petit nombre de nos enfants qui ont besoin de suivre un cours commercial.

"On naît homme d'affaire, mais l'expérience, le tact, la prudence s'acquièrent par la pratique. Ni l'école ordinaire, ni l'académie commerciale, quoiqu'elles fournissent certaines ressources, ne peuvent suppléer aux aptitudes requises et indispensables que tout homme d'affaire doit posséder. Il cite, comme exemple, trois citoyens qui se sont distingués par leur tact dans les affaires commerciales : MM. I. Thibaudeau, P. Garneau et Z. Pâquet. Puis il fait un parallèle entre ceux qui ont la pratique des choses dans les maisons de commerce et ceux qui en ont l'aptitude pour ainsi dire par intuition. Alors, il prouve qu'il n'est pas nécessaire de faire un cours commercial pour réussir dans le commerce; un commis peut être bon vendeur et, une fois à son propre compte, faire fiasco dans les affaires.

Le commerçant, l'ouvrier, l'artisan, la ménagère même, doit savoir lire, écrire et compter, et être capable de dresser un mémoire, écrire une lettre d'affaire, rédiger un reçu ou un billet promissoire. Toutes ces choses de la vie pratique devraient être enseignées dans les écoles primaires."

M. Ahern concourt dans les idées de M. Cloutier. Toutefois, dit-il, vu la concurrence qu'il faut subir aujourd'hui dans le commerce, les aptitudes naturelles seules ne suffisent pas pour réussir; il faut que ces aptitudes

soient développées par un bon cours commercial, dans une école spéciale. Il est à remarquer que le comptable habile n'est pas par le fait même un homme d'affaire. L'homme de commerce n'est pas toujours le bon vendeur; car tout le secret du commerce consiste à savoir acheter et à connaître les changements que subissent les marchandises, dans les draps, les laines, les cotons, etc.

MM. C.-J. Magnan et J. Létourneau prennent part au débat; suivant le premier: on devrait chercher autant que possible, dans les campagnes surtout, à inculquer dans l'esprit des enfants, non l'idée de devenir commis, mais celle d'être agriculteur. On doit cependant enseigner la comptabilité domestique et apprendre aux enfants à rédiger un reçu, un billet promissoire, dès l'école primaire.

M. Lacasse est en faveur de l'enseignement de la tenue des livres en partie simple et en partie double dans les écoles publiques, vu que la chose est spécifiée dans le programme. Puis il donne des explications sur la manière de tenir des livres dans la famille.

M. C. Lefèvre est appelé à prendre part à la discussion. Je n'ai qu'un mot à ajouter, dit-il: Nous travaillerons dans le vide, tant que nos programmes ne seront pas mieux définis et accompagnés de directions pédagogiques, précisant nettement pour chacune des matières le but à atteindre, et la voie à suivre pour ce faire.

Toutefois, ajoute-t-il, puisque cette conférence désire avoir mon opinion sur l'enseignement de la tenue des livres, je me permets de faire remarquer de nouveau que l'école primaire, ne devant enseigner que ce qui a chance d'être utile à la majorité, la tenue des livres, telle que généralement comprise dans cette province, n'y a pas sa place; parce qu'elle constitue un enseignement spécial; mais il est fort à désirer que la comptabilité domestique soit enseignée dans toutes les écoles."

Il est midi, le sujet est ajourné à 2 heures et la séance est levée.

La 2e séance s'ouvre à 2 hrs P. M.—Présents: Tous les membres de la séance du matin.

La discussion du sujet du matin est chaudement continuée; enfin on arrive à la conclusion suivante:

1° L'enseignement commercial a pour objet

l'étude des connaissances spéciales que doit posséder tout homme d'affaire.

2° Vu le fait que dans les écoles primaires, on ne doit enseigner que ce qui est utile à la majorité, et que l'enseignement commercial est, lui-même, un enseignement spécial, il ne peut être donné dans les écoles publiques ordinaires."

M. John Ahern fait ensuite une excellente causerie sur l'enseignement de l'arithmétique et termine par une leçon pratique sur les fractions qui intéresse vivement l'auditoire.

M. J.-D. Frève présente à l'association le *Manuel de Droit civique* publié par M. C.-J. Magnan, professeur à l'École normale Laval. Ce manuel est fait avec grand soin sous tous les rapports. C'est un ouvrage précieux, non seulement pour les personnes de la classe enseignante, mais pour tous les membres de la société. Il renferme une foule de notions claires et précises sur l'organisation politique, paroissiale, municipale et scolaire de notre pays. Certainement, comme le dit si bien M. Magnan dans l'introduction de son manuel, "l'étude du droit civique développera chez les jeunes gens l'amour de nos institutions, les sentiments d'honneur et de dévouement, sans lesquels personne ne saurait être un vrai patriote."

M. J.-Ed. Côté, secrétaire du comité chargé d'étudier l'opportunité de l'introduction du droit civique dans les écoles, fait le rapport suivant :

"Le comité, chargé par la conférence des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, à sa dernière réunion, d'examiner l'opportunité de l'introduction de l'instruction civique dans les écoles, à l'honneur de faire rapport :

Qu'il a tenu séance le 13 octobre 1895, à l'École normale Laval; qu'à cette séance étaient présents MM. C.-A. Lefèvre, J. Ahern, T. Sinard, O. Goulet, Ls. Bergeron, M. Côté, et J.-Ed. Côté.

Que sur proposition de M. J. Ahern, secondé par M. O. Goulet, il a choisi unanimement M. C.-A. Lefèvre, président et M. J. Ed. Côté, secrétaire.

Qu'après discussion, considérant 1° Que dans notre pays, le peuple est souvent appelé à prendre une part active au gouvernement de la chose publique, et que pour le faire

pertinemment, il lui faut posséder au moins les premières notions de droit civique.

2° Que c'est surtout à l'école que la plupart des enfants acquièrent le minimum des connaissances qui leur seront plus tard indispensables dans le milieu social auquel ils appartiendront.

Ce comité a formulé le vœu suivant : "Il est désirable que l'école donne au futur électeur ou candidat, des notions précises de droit civique, aussitôt que celui-ci peut en profiter en se les assimilant, c'est-à-dire en général, dès après sa première communion."

Et qu'alors il est ajourné.

Signé, J.-Ed. Côté,
secrétaire du comité."

Il est proposé par M. C.-A. Lefèvre, secondé par M. J. Ahern : Que ce vœu concernant l'introduction du droit civique soit soumis officiellement au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, avec prière instante de la prendre en considération."

Proposé par M. N. Lacasse, secondé par M. C. Bouchard, "1° Que cette association, désireuse d'agrandir le cercle de ses connaissances et d'augmenter son expérience en fait d'éducation, serait heureuse de voir prendre part à ses discussions les anciens instituteurs qui auraient abandonné l'enseignement, ainsi que les personnes qui auraient fait une étude spéciale d'une matière quelconque d'éducation.

2° Qu'en conséquence les membres de cette association soient priés de faire connaître les noms des personnes qu'ils sauraient être ainsi qualifiées à M. le président, qui devra les inviter à assister aux conférences de l'association en qualité de membres honoraires."

M. Lefèvre s'oppose au principe de la motion, et du consentement de cette association, M. Lacasse la retire.

Au cours du débat, M. Lacasse ayant demandé si M. Lefèvre était réellement membre actif de cette association, il est alors proposé par M. J. Ahern et secondé par M. J.-B. Cloutier et résolu unanimement : "Que M. C.-A. Lefèvre, étant professeur à l'École normale Laval, est par le fait même et a toujours été considéré membre actif de cette association."

Proposé par M. N. Lacasse, secondé par

M. C. Bouchard : "1° Que M. Dominique Saint-Cyr, naturaliste, ancien député, qui a enseigné pendant 30 ans, et aujourd'hui gardien du musée du gouvernement de la province de Québec, M. Chs.-Ed. Rouleau, ancien instituteur, et aujourd'hui un des rédacteurs du *Courrier du Canada*, ainsi que M. J.-N. Miller, ancien instituteur, ancien inspecteur d'écoles, et aujourd'hui officier du département de l'Instruction publique, soient tous trois nommés membres honoraires de cette association.

2° Que le secrétaire de cette association soit chargé d'informer MM. Saint-Cyr, Rouleau et Miller de leur nomination comme membres honoraires et de les prier de bien vouloir, à l'avenir, assister aux conférences des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, et de prendre part

aux discussions de l'Association." — Adopté.

Il est proposé par M. J.-B. Cloutier, secondé par M. C. Bouchard, et résolu : "Que cette association remercie M. J. Ahern, pour les services rendus à cette association, en qualité de délégué à la commission administrative du fonds de pension des instituteurs."

A la réunion du mois de mai prochain, M. Frève fera connaître le règlement de l'Association des instituteurs de Québec, tel qu'amendé de temps à autre depuis quelques années.

M. Max. Côté traitera un sujet pédagogique à la prochaine conférence, et on y discutera aussi le sujet suivant : *Le rôle du livre dans l'école.*

Il est 5 heures, la séance est ajournée au 30 mai prochain.

J.-D. FRÈVE, Secrétaire.



F. X. TOUSSAINT — Ancien professeur à l'École normale Laval, décédé.

Le "Manuel de Droit civique"

OPINION DE LA PRESSE

(Suite)

(De la *Semaine religieuse*, de Québec,
du 18 janvier 1896)

"Le *Manuel de Droit civique* forme un joli volume de 416 pages, orné de cartes et de gravures et traitant tout ce qui concerne la Constitution et les Institutions du pays. L'ouvrage est imprimé sur bon papier et relié avec grand soin.

Prix, en détail : 60 centins l'unité ; franco par la poste : 65 centins.

En gros : 50 centins l'unité, soit \$6.00 la douzaine, frais d'expédition en sus.

Pour achats en détail, s'adresser aux principaux libraires de Québec, Montréal et Trois-Rivières.

Pour achats en gros, s'adresser à C.-J. MAGNAN, Ecole normale Laval, ou 150, rue Saint-Olivier."

(De l'*Indépendance canadienne*, Trois-Rivières,
du 4 janvier 1896.)

"UN BON LIVRE"

Nous venons de recevoir un très joli volume ayant pour titre *Manuel de Droit civique*, que vient de publier M. C.-J. Magnan, professeur à l'Ecole normale Laval.

L'auteur n'est pas inconnu à Trois-Rivières, ayant rédigé avec talent un journal local il y a quelques années.

Ce volume sera d'une utilité incontestable aux jeunes gens, et même à beaucoup d'autres ayant besoin de se rafraîchir la mémoire. Le titre du livre explique le contenu. Tout y est arrangé méthodiquement et clairement exposé. Et ce volume de près de 500 pages bien relié est en vente pour 60 centins. Succès à l'auteur!

(Du *Moniteur* de Lévis, du 4 janvier 1896.)

"UN LIVRE UTILE"

M. C.-J. Magnan, professeur à l'Ecole normale de Québec, vient de nous adresser

un exemplaire de son "Manuel de Droit civique." C'est un beau volume de 400 pages, bien imprimé, contenant des gravures et la carte géographique du Canada."

Le *Moniteur*, après avoir donné le plan complet de l'ouvrage et cité les lettres d'approbation de S. G. l'archevêque de Cyrène et de l'honorable procureur-général, ajoute ce qui suit :

"Nos lecteurs peuvent voir par le plan de l'ouvrage de M. Magnan et par les témoignages flatteurs qui le suivent, que cet ouvrage est destiné à rendre d'immenses services à la jeunesse.

Plus que jamais le besoin se fait sentir de montrer au public ses devoirs de citoyen. Les graves questions qui se discutent actuellement nécessitent de tous une connaissance au moins élémentaire du rouage administratif.

Le fonctionnement de la machine gouvernementale, le droit de suffrage, l'économie de nos lois organiques, voilà autant de sujets qui doivent attirer l'attention de tous les vrais patriotes.

M. Magnan a fait une œuvre patriotique en coordonnant et mettant à la portée de tous, les principes qui doivent guider tous les citoyens dans l'exercice de leurs prérogatives. Nous l'en félicitons. Il a fait une œuvre utile. Son travail bien fait et succinct devrait être adopté par nos maisons d'éducation.

Nous le remercions pour l'envoi d'un exemplaire."

(De l'*Oiseau-Mouche*, publié par le Séminaire de Chicoutimi, du 18 janvier 1896.)

"BIBLIOGRAPHIE"

Manuel de Droit civique, par C.-J. Magnan

Voilà un excellent livre, que nous voudrions voir entre les mains de tout le monde. Malheureusement il est à craindre que beaucoup de personnes, jugeant de l'ouvrage par le titre, ne le lisent pas. Un *manuel*, cela n'est-il pas bon tout au plus pour les écoliers ? Cela est bon pour tous ceux qui ne sont pas capables de dire deux mots sur notre Cons-

titution et nos Institutions,—et ils sont légion,—pour tous ceux qui vivent dans l'ignorance crasse de leurs droits et de leurs devoirs de citoyens, d'électeurs surtout, pour tous ceux qui, dans les élections, ou dans l'exercice de leur mandat, s'ils sont députés, "troquent lâchement nos libertés conquises au prix de luttes héroïques contre une vile poignée d'or, une faveur ministérielle ou un principe d'ordre politique tout à fait secondaire."

"Un jour ou l'autre, dit encore M. Magnan, s'adressant aux jeunes Canadiens-français, la province de Québec peut avoir besoin du vote compact de ses enfants. Des questions de la plus haute importance, concernant par exemple nos droits religieux ou nationaux, peuvent surgir. Que ferons-nous si la corruption politique va son train, si l'abîme qui sépare les partis continue à se creuser?"

Or, la corruption politique va son train, l'abîme qui sépare les partis se creuse de plus en plus, et notre peuple sera bientôt appelé à se prononcer sur la question la plus grave qui ait surgi sous la Confédération. Son verdict pèsera d'un poids énorme sur notre avenir. Quel sera ce verdict? Sera-t-il l'expression d'une opinion éclairée et indépendante? Nous en doutons fort.

Il faut donc instruire le peuple. C'est pourquoi M. Magnan a fait un livre.

Catholique fervent, patriote enthousiaste autant que sage, M. Magnan porte dans un corps frêle et maladif une âme d'apôtre. C'est un semeur d'idées, un ouvrier laborieux qui fait fructifier avec soin le talent que Dieu lui a donné. Il aime la jeunesse, c'est à elle qu'il s'adresse, il lui parle un langage clair, précis, intelligible. Qu'on lise donc son manuel : au collège, à l'école, dans les familles, partout. Qu'on fasse une *œuvre* de le répandre aux quatre coins du pays.

Nous voudrions pouvoir citer à l'appui de ce que nous en écrivons les deux lettres d'approbation très élogieuses dont l'auteur a été honoré, l'une de Sa Grandeur Mgr Bégin, l'autre du Procureur Général, l'honorable M. Ths Chase-Casgrain.

Le livre est en vente dans tous les centres un peu considérables de la province, au prix de 60 centins l'unité ou \$6.00 la douzaine.

Nos remerciements à l'auteur, pour le gracieux envoi d'un exemplaire.

JACQUES-CŒUR."

(à suivre.)

PARTIE PRATIQUE

Langue française

Grammaire et orthographe

I

DICTÉE

L'HIPPOPOTAME

L'hippopotame vit *sur terre* aussi bien que dans l'eau. Il sort de l'eau pour chercher *pâturage*, plus souvent la nuit que le jour, et se nourrit de *cannes* à sucre, de *joncs*, de *riz*, dont il fait une grande consommation. Quand il est poursuivi, il se *réfugie* dans l'eau, plonge, et va jusqu'au fond, où on le voit marcher, *sans difficulté*. Il est obligé de remonter de temps en temps à la surface pour respirer.

EXPLICATIONS

Sur terre : un animal qui vit ainsi sur terre, mais reste facilement longtemps dans l'eau est dit *amphibie*.—*Pâturage* : ce qui est nécessaire à leur nourriture, surtout l'herbe que *pâturent*, mangent en *paissant* les animaux.—*Cannes* : de gros roseaux dont la sève est très sucrée ;—*cane*, femelle du canard, ne prend qu'un *n*.—*Joncs* : des plantes à tige droite assez dure, qui croissent sur le bord des eaux ;—le *c* ne se prononce pas.—*Riz* : un mot invariable, puisqu'il se termine par *z* au singulier ;—en citer d'autres.—*Se réfugie* : cherche un *refuge*, c'est-à-dire un endroit où il soit en sûreté, hors de danger ;—revoir la conjugaison des verbes en *ier* (*e* au présent, je *prie* ; deux *i* au passé, nous *prions*, vous *prîez* ; l'infinitif tout entier dans le futur, je *prierai*).

EXERCICES

1° Lire, puis recopier la dictée au pluriel (Les hippopotames vivent...).

2° Définir oralement, puis copier les homonymes des mots usuels : pain, vin, père, grès, reine, pot, etc.

3° Donner les verbes en *ir*, en *iser*, dérivés des adjectifs suivants : Faible, pâte, rouge, tiède, sale, rance, terne, légal, brutal, moral, épaisse, égal, général, naturel, maigre, etc.

4° Conjuguer aux temps simples le verbe très irrégulier, *savoir*.

II

DICTÉE

LA PATRIE

Nous sommes tous les enfants d'une famille très nombreuse, où, sans se *connaître*, on *s'aime*, où l'on est joyeux quand on est vainqueur, où l'on pleure quand on est vaincu, où l'on est fier quand *quelqu'un* a fait *quelque* chose de bien, où l'on est honteux quand il a fait quelque chose de mal ; cette famille habite un pays qui s'étend depuis la mer jusqu'à *telle* montagne, tel fleuve ; si la moindre partie est *blessée*, tout souffre ; c'est partout un seul corps, une seule âme, et le pays a beau être très grand, couvrir des milliers de lieues, si l'ennemi *en* enlève un morceau, on *y* étouffe. Cela c'est la grande famille, c'est la patrie.

EXERCICES ET ANALYSES. — *Connaître* : conjuguer et épeler ce verbe. — *On s'aime* : analyser gram. ces mots. — *Vaincre* : conjuguer oralement ce verbe. — *Quelqu'un a fait quelque chose* : analyser *quelqu'un* et *quelque*. — *Telle montagne* : analyser *telle*. — *Est blessée* : justifier l'orthographe du participe. — *Tout souffre* : analyser *tout*. — *Si l'ennemi en enlève un morceau* : analyser *en*. — *On y étouffe* : qu'est-ce que *y* ?

III

DICTÉE

ACTION POLITIQUE DU CLERGÉ CANADIEN

Quoique exempt par état de se mêler activement de *politique*, notre *clergé* nous a

rendu, sous ce rapport, d'incontestables services dans le cours de nos grandes luttes. On lui a quelquefois reproché d'être trop timide ; mais combien de mouvements populaires irrésolus n'a-t-il pas empêchés ou *restreints* ? combien d'œuvres publiques et nationales n'a-t-il pas encouragées ? combien d'utiles conseils et d'encouragements n'a-t-il pas donnés à nos *hommes publics* dans les temps difficiles ? Et à qui devons-nous cette admirable unité d'action politique, qui a été jusqu'à présent un des traits caractéristiques de notre population ; qui a fait sa force et son salut, au milieu des constantes et terribles luttes *que nous avons eu à soutenir* depuis près d'un siècle, pour sauver notre race de l'exploitation et de l'anéantissement ? A l'heure qu'il est, cette unité fait le désespoir de nos adversaires politiques, qui *voient* que, grâce à elle, nous nous sommes fait une arme de cette même union des Canadas, machine infernale qui a éclaté entre les mains de ses fabricateurs.

Faisons en sorte, prions *le ciel* qu'elle dure toujours cette belle et précieuse union du peuple canadien avec son clergé, car ce dernier sera longtemps encore, toujours je l'espère, le ciment et l'arc-boutant de notre société. *Unis, affectionnés* l'un envers l'autre, ils sortiront victorieux des épreuves que leur réserve encore l'avenir tout comme ils sont sortis de celles que le passé ne leur a certes pas épargnées.

ETIENNE PARENT,

(Discours).

EXPLICATIONS DE MOTS ET EXERCICES : — *politique* : science qui apprend à gouverner les peuples ; art de gouverner. — *notre clergé* : quels changements devrait-on faire dans la phrase, si on remplaçait ces deux mots par *nos prêtres* ? quoique *exempts*... nous *ont* rendu... — *restreints* : donnez l'infinitif présent ? *restreindre*. Que signifie ce mot ? *diminuer, retenir* — *hommes publics* : qu'est-ce que des *hommes publics* ? ceux qui par leur charge prennent une part active dans le gouvernement ; ceux qui gouvernent. — *que nous avons eu à soutenir* : quel est le rôle de cette proposition ? complément déterminatif de *luttes* ; sujet : *nous* ; verbe *avons eu* ; complément direct à *soutenir* (la prépo-

sition à est euphonique) ; compl. dir. de soutenir : *que. — voient* ; donnez les temps simples : *Voyant ; je vois, nous voyons ; je voyais, nous voyions ; je vis, nous vîmes ; je verrai, nous verrons ; je verrais, nous verrions ; que je voie, que nous voyions ; que je visse, que nous vissions ; vu. — le Ciel* : pourquoi la majuscule ? ce mot est employé pour désigner Dieu. On écrirait de même avec majuscule : prions la Providence, prions la Bonté infinie ; mais si le mot Dieu est exprimé la majuscule disparaît : La providence de Dieu ; la bonté infinie de Dieu ; le Dieu du ciel ; etc. — *Unis, affectionnés* : pourquoi le pluriel ? ces compléments qualificatifs se rapportent à *ils* (le peuple et son clergé). — *certes* : qu'est-ce que ce mot ? Adverbe d'affirmation plus fort que *certainement*. Evitez de dire "*certain certain*" pour affirmer ; on doit dire : *c'est certain, ou bien certainement*.

Faites justifier l'orthographe (*accord ou non accord*) de tous les participes passés : Ex : *nous a rendu* ; Invariable ; son compl. dir. *services* est après. *On lui a reproché* : Invariable ; compl. dir. *d'être timide* est après. *N'a-t-il pas empêchés ou restreints* : accord avec compl. dir. *mouvements* qui précède. *N'a-t-il pas favorisées* : accord avec compl. dir. *œuvres* qui précède, etc.

Invention et rédaction

EXERCICES DIVERS

I

Vocabulaire : *les outils*.

Aiguille. — Alène. — Bèche. — Ciseau. — Marteau. — Scie. — Rabot. — Vilebrequin. — Hache. — Pioche. — Râteau. — Fourche. — Pèle. — Sécateur. — Tournevis. — Pince. — Tenaille. — Tranchet. — Truelle. — Raclette. — Lime. — Serpe. — Faux.

II

Compléter les commencements de phrases qui suivent :

Si j'avais un petit frère...je *l'aimerais beaucoup*. — S'il ne neige pas jeudi...*nous irons glisser*. — Si j'étais au tableau d'hon-

neur...*mes parents seraient bien contents*. — Si maman tombait malade... — S'il n'y avait pas de police... — Si j'avais deux sous... — Si l'on détruisait tous les petits oiseaux... — Si j'étais riche... — Si l'on n'arrosait pas...

III

Trouver plusieurs mots de la même famille que :

Chant (chanter, chanteur, chanson, chansonnette, enchanté...) — *Clou* (clouer, cloutier, déclouer, reclouer...) — *Corne*, (cornu, bicornu, bicorne, tricorne, corniche, cornichon, cornet...) — *Char* (chariot, charrette, charretier, charrue, charron, charrier...) — *Carte* (carton, cartonné, cartonnier...) Le maître pourra faciliter la recherche de ces mots au moyen de questions bien posées.

ELOCUTION ET COMPOSITION

UNE PIÈCE DE TROP

CANEVAS. — Marie va en commission. — Elle rapporte 25 centins de trop. — Dès qu'elle s'en aperçoit, elle court reporter la pièce donnée par erreur. — Remerciements de la marchande. — Félicitations du papa. — L'honnêteté est la première des vertus.

DÉVELOPPEMENT

Marie venait de chez le boulanger chercher un pain de quatre livres. Le pain sur le bras et le porte-monnaie dans la poche, Marie revenait en courant, car sa mère lui avait recommandé de ne pas être longtemps.

"Tiens, maman, dit-elle en arrivant, voilà ma commission faite et voici l'argent que la boulangère ma rendu."

La maman compta.

"Mais, dit-elle, on t'a rendu trop ; tu me rapportes plus que tu n'avais emporté. La boulangère t'a donné 25 centins de trop. Vois, recompte."

Et Marie recompta. "C'est vrai, dit-elle. Alors, mère, tu sais, je vais reporter tout de suite cet argent, il n'est pas à nous. Mme Dumont s'est trompée."

— Va, mon enfant, cours. Il ne faut jamais

garder le bien d'autrui. Ce serait un vol que de ne pas restituer cette pièce."

Marie était déjà partie.

"Tu es une honnête petite fille, dit la boulangère. Tu tiens bien de famille. Je te remercie, Marie."

Et Marie revint à la maison le cœur joyeux.

Au repas du soir, la maman raconta ce qui s'était passé.

"Tu as fait ton devoir, dit le papa, et tu l'as fait promptement, sans hésitation. C'est très bien, embrasse-moi. L'honnêteté, ma fille, est la première des vertus."

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

(Tous droits réservés)

1° Dans une verge combien de pieds ? 3. Dans une brasse combien de pieds ? 6. Dans une brasse combien de verges ? 2. Dans une verge combien de brasses ? La moitié d'une brasse. Dans 9 pieds combien de verges ? 3. Combien de brasses ? $1\frac{1}{2}$. Dans 12 pieds combien de verges ? 4. Combien de brasses ? 2. Dans 15 pieds combien de verges ? 5. Combien de brasses ? $2\frac{1}{2}$. Dans 18 pieds combien de verges ? 6. Combien de brasses ? 3. Dans 21 pieds combien de verges ? 7. Combien de brasses ? $2\frac{1}{2}$. Dans 2 verges combien de pieds ? 6. Dans 3 verges combien de pieds ? 9. Dans 4 verges combien de pieds ? 12. Dans 5 verges combien de pieds ? 15. Dans 6 verges combien de pieds ? 18. Dans 7 verges combien de pieds ? 21. Dans 1 brasse combien de pieds ? 6. Dans 2 brasses combien de pieds ? 12. Dans 3 brasses combien de pieds ? 18.

2° Douze points et douze points combien de points ? ::::::::::::::=24 points. Combien y a-t-il de fois 12 points dans 24 points ? 2 fois. Deux fois 12 points font combien de points ? 24. Douze fois 2 points font combien de points ? ::::::::::::::=24. Combien de 2 points en 24 points ? 12.

3° Dans un pied combien de pouces ? 12. Combien dans 2 pieds ? 24. Dans un demi-pied combien de pouces ? 6. Dans 18 pouces combien de demi-pieds ? 3. Dans 24 pouces combien de demi-pieds ? 4.

4° Dans une livre combien d'onces ? 16. Dans une demi-livre combien d'onces ? 8. Dans 24 onces combien de livres ? $1\frac{1}{2}$.

5° Un marchand a acheté 3 pièces de drap à raison de \$2.50 la verge : la première contient 35 verges ; la deuxième 26 verges, et la troisième 29 verges. Combien a-t-il dépensé ?

Solution :

$$35 \times \$2.50 = \$87.50$$

$$26 \times 2.50 = 65.00$$

$$29 \times 2.50 = 72.50$$

$$\$87.50 + 65 + 72.50 = \$225.00. — Rép.$$

Autre solution :

$$35 + 26 + 29 = 90 \text{ verges.}$$

$$90 \times \$2.50 = \$225.00. — Rép.$$

6° On a dépensé \$2710.40 pour acheter une ÉGALE quantité de satin et de velours. Le prix de la verge de satin étant de \$3.14, et le prix de la verge de velours de \$3.99 ; dites combien on a acheté de verges de chaque étoffe.

Solution :

Le prix d'une verge de satin \$3.14 plus le prix d'une verge de velours \$3.90 = \$7.04.

$2710.40 \div 7.04 = 384$ vgs de chaque étoffe.

FRACTIONS

Revue des deux premières parties

31° J'ai \$1 à donner aux pauvres ; je désire donner $\frac{1}{2}$ à chaque pauvre ; combien de pauvres pourrai-je satisfaire ? 4. Avec \$2, combien de pauvres pourrai-je satisfaire ? 8. Avec \$3, combien de pauvres ? 12.—Avec \$4 ? 16.—Avec \$5 ? 20.—Avec \$6 ? 24.—Avec \$7 ? 28.

32° Combien de quarts dans 1 ? 4.—Dans 2 ? 8.—Dans 3 ? 12.—Dans 4 ? 16.—Dans 5 ? 20.—Dans 6 ? 24.—Dans 7 ? 28. Etc.

33° Dans $1\frac{1}{4}$ livre combien de quarts de livres ? 5.

34° Dans $2\frac{3}{4}$ verges combien de quarts de verge ? 11.

35° Dans $1\frac{1}{2}$ combien de quarts ? 5.

36° Dans $2\frac{3}{4}$ combien de quarts ? 11.

37° Dans $3\frac{3}{4}$ combien de quarts ? 15.

38° Dans $5\frac{1}{4}$ combien de quarts ? 21. Etc.

39° J'ai 1 baril de fleur à donner aux pauvres ; je désire donner $\frac{1}{5}$ de baril à chaque pauvre, combien de pauvres pourrai-je satisfaire ? 5. Avec 2 barils combien de pauvres pourrai-je satisfaire ? 10. Avec 3 barils combien de pauvres pourrai-je satisfaire ? 15. Etc.

40° Combien de $\frac{1}{5}$ dans 1 ? 5. Dans 2 ? 10. Dans 3 ? 15. Etc.

41° Dans $1\frac{2}{5}$ combien de cinquièmes ? 7.

42° Dans $1\frac{3}{5}$ combien de cinquièmes ? 7.

43° Dans $2\frac{2}{5}$ minots combien de cinquièmes ? 13.

44° Dans $2\frac{3}{5}$ combien de cinquièmes ? 13.

45° Dans $3\frac{1}{5}$ livres combien de cinquièmes ? 19.

46° Dans $3\frac{2}{5}$ combien de cinquièmes ? 19.

47° Dans $5\frac{1}{5}$ combien de cinquièmes ? 26. Etc.

48° Un garçon divise une pomme en 6 parties égales ; combien a-t-il de morceaux ? 6. Quel nom donnez-vous à chaque morceaux ? $\frac{1}{6}$. Combien y a-t-il de sixièmes dans la pomme ? 6.

49° Combien de sixièmes dans 1 ? 6.

50° Combien de sixièmes de pomme dans 2 pommes ? 12.

51° Combien de sixièmes dans 2 ? 12.—Dans 3 ? 18.—Dans 4 ? 24.—Dans 5 ? 30. Etc.

52° Combien de sixièmes de pommes dans $1\frac{1}{6}$ pomme ? 7.

53° Combien de sixièmes dans $1\frac{2}{6}$? 7.

54° Combien de sixièmes dans $1\frac{3}{6}$? 11.

55° Combien de sixièmes dans $2\frac{3}{6}$? 15.—Dans $3\frac{3}{6}$? 22. Etc., Etc., Etc.

PERCENTAGE

1° Je fais assurer ma maison pour les $\frac{5}{8}$ de sa valeur, au taux de $1\frac{1}{2}\%$; je paie une prime de \$19.20 ; quelle est la valeur de la maison ?

Solution :

$19.200 \div .015 = \$1280 = \frac{5}{8}$ de la valeur de la maison.

$\frac{5}{8} = 1280$

$\frac{1}{8} = 256$

$\frac{3}{8} = 256 \times 3 = \$2048. — R\acute{e}p.$

2° Un manufacturier envoya à son agent à la Nouvelle-Orléans \$25215 avec instruction de déduire de cette somme sa commission à 2½% et de dépenser le reste à lui acheter du coton ; combien de livres de coton l'agent a-t-il pu lui acheter à 5¢ la livre ?

Solution :

$$25215 \div 1.025 = \$24600$$

$$24600 \div .05 = 492000 \text{ livres. — Rép.}$$

Sur chaque \$1.025 reçue par l'agent, il dépensera \$1 à acheter du coton ; il faut donc trouver combien de fois \$1.025 est contenue dans \$25215 ; 24600 fois ; l'agent débourse 24600 fois \$1 à acheter du coton à 5¢ la livre, c'est-à-dire qu'il dépense \$24600 à acheter du coton.

ALGÈBRE

INTRODUCTION

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

Solution des problèmes contenus dans le dernier numéro :

2° Soit x l'argent de A ; et $x - 55$ l'argent de B.

$$x + x - 55 = 215$$

$$2x - 55 = 215$$

Si nous retranchons -55 du membre gauche de l'équation, ce membre sera augmenté d'autant il faudra donc augmenter le membre droit de 55.

$$2x = 215 + 55 = 270$$

$$x = \frac{270}{2} = 135. \text{ Argent de A.}$$

$$x - 55 = 135 - 55 = 80. \text{ Argent de B.}$$

3° Soit x le prix de la voiture ; et $\frac{3}{5}x - 40$ le prix du cheval.

Alors $x + \frac{3}{5}x - 40 = 600$

Multip. par 5 on a : $5x + 3x - 200 = 3000$

$$8x - 200 = 3000$$

et

$$8x = 3000 + 200 = 3200$$

$$x = \frac{3200}{8} = \$400. \text{ Prix de la voiture.}$$

$$\frac{3}{5}x - 40 = (\frac{3}{5} \text{ de } 400) - 40 = 240 - 40 = \$200. \text{ Prix du ch.}$$

4° Soit x l'âge de la plus jeune

$x + 9$ " cadette

$x + x + 9$ " l'aînée

$$x + x + 9 + x + x + 9 = 90$$

$$4x + 18 = 90$$

Retranchant 18 des 2 membres on a :

$$4x = 90 - 18 = 72$$

$$x = \frac{72}{4} = 18. \text{ — Rép.}$$

$$x + 9 = 18 + 9 = 27. \text{ — Rép.}$$

$$x + x + 9 = 18 + 18 + 9 = 45. \text{ — Rép.}$$

J. AHERN.

LANGUE ANGLAISE

LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

DICTÉE ÉLÉMENTAIRE

THE BEDSTEAD, BED AND BEDDING.

In the sleeping-room or bedroom, there is a bedstead.

Some bedsteads are made of wood, others of iron.

The bedstead has a head, a foot, two sides and four legs.

On the bedstead, there are the following things ;

1. A spring mattress ;
2. A hair mattress, or a wool mattress, or a feather-bed, or a straw bed ;
3. A sheet ;
4. A bolster across the head of the bed ;
5. A second sheet ;
6. A pillow or two across the head of the bed ;
7. One or two blankets ;
8. A quilt.

Dictée les questions suivantes, que les élèves trouvent eux-mêmes les réponses.

1. What is there in the sleeping-room ? **R.** *In the sleeping-room there is a bedstead.*
2. What are bedsteads made of ? **R.** *Some are made of wood, others of iron.*
3. What has the bedstead ? **R.** *It has a head, a foot, two sides and four legs.*
4. Name the different things found on the bedstead. **R.** *The different things found on the bedstead are :*
 1. *A spring mattress ;*
 2. *A hair mattress, or a wool mattress, or a feather-bed ; or a straw-bed ;*
 3. *A sheet ;*
 4. *A bolster across the head of the bed ;*
 5. *A second sheet ;*
 6. *A pillow or two across the head of the bed ;*
 7. *One or two blankets ;*
 8. *A quilt.*

DICTÉE MODÈLE

Dictée tirée du Royal Reader

ROUND THE BREAKFAST TABLE

"It is my turn to *speak* now " said the table-cloth." I am made of linen. Linen is the fibre of the *stem* of the flax plant. Flax *grows* in France, Ireland, Holland, Germany, Canada, and other countries. It is a pretty grass-like plant, with *slender stalks*, small leaves, and blue flowers. The threads in the stem are separated from the *rest* of the plant. Then they are taken to a mill, where they are combed and dressed. After that they are *spun* into yarn, and then they are *woven* into cloth."

"We are *called* china," said the cups and saucers.

"We are the finest earthenware that is *made*. We are made of clay, *powdered* flint, and water. The man that makes us is called a potter.

"In England there is a *part* of the country where so *much* earthenware is made that it is called 'The Potteries'. *Once* we were made only in a *far-off* land called China : hence the name of china-ware."

Trouvez des équivalents pour les mots en italiques. Par équivalents nous entendons des expressions qui pourraient être mises à la place des mots en italiques sans que le sens des phrases en fût altéré.

Speak, talk.—*Stem*, stalk.—*Grows*, is cultivated.—*Slender*, delicate.—*Stalks*, stems.—*Rest*, remainder.—*Spun*, twisted.—*Woven*, made.—*Called*, named.—*Made*, manufactured.—*Powdered*, ground.—*Part*, portion.—*Much*, great a quantity.—*Once*, formerly.—*Far-off*, distant.

TENUE DE LIVRES

(Droits réservés)

Brouillard, Grand-Livre et Balance de Vérification de la 4e Série d'opérations. — Numéro du 15 janvier.

Québec, 26 mars 1895.

Commencé mon commerce avec :				
Espèces,		1400		
800 barils fleur,	à \$6 00	4800		6200
27				
Vendu à T. Prince, au comptant,				
500 barils fleur,	à \$6 00			3000
28				
Acheté de M. Boucher, au comptant,				
2000 minots blé,	à \$0 45	900		
4000 " avoine,	à \$0 50	2000		2900
29				
Vendu à F. Robert, au comptant,				
200 barils fleur,	à \$6 25			1250
29				
Vendu à Geo. Vincent, au comptant,				
60 barils fleur,	à \$5 75	345		
200 minots blé,	à \$0 50	100		445
30				
Acheté de Art. Caron, au comptant,				
200 barils fleur,	à \$5 00			1000
30				
Vendu à P. Masson, au comptant,				
240 barils fleur,	à \$5 75			1380
31				
Vendu à Th. Grâce, au comptant,				
4000 minots avoine,	à \$0 53	2120		
1800 " blé,	à \$0 48	864		2984
31				
Payé salaire du commis pour la semaine finissant le 31 mars,				10

Dr *Nom de l'élève* Cr

<i>Contre lui.</i>		<i>En sa faveur</i>	
		26	6200

Dr *Caisse* Cr

<i>Sommes reçues.</i>		<i>Sommes payées</i>	
26	1400	28	2900
27	3000	30	1000
29	1250	31	10
29	445		
30	1380		
31	2984		

459

Dr *Marchandises* Cr

<i>Ont coûté</i>		<i>Ont produit</i>	
26	4800	27	3000
28	2900	29	1250
30	1000	29	445
		30	1380
		31	2984

Dr *Frais Généraux* Cr

<i>Dépenses encourues</i>			
31	10		

Dr

Balance de Vérification

Cr

DIFFÉRENCES.	TOTAUX.	DÉSIGNATION.	TOTAUX.	DIFFÉRENCES.
6549	10459	<i>Nom de l'élève.</i>	6200	6200
	8700	<i>Caisse.</i>	3910	350
10	10	<i>Mdsez.</i>	669	350
		<i>Frais Généraux.</i>		
6559	19169		19169	6559

X

ACTES OFFICIELS**DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

Il a plu à Son Honneur le **LIEUTENANT-GOUVERNEUR**, par un ordre en conseil en date du 16 janvier dernier (1896), de 1° détacher de la municipalité de Saint-Canut No 1, comté des Deux-Montagnes, les lots du cadastre Nos 144, 145, 146, 147, 148, 149 et 150, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Sainte-Monique, même comté.

2° Détacher de la municipalité de Saint-Colomban, comté des Deux-Montagnes, les lots du cadastre Nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Saint-Canut No 1, dans le même comté.

Ces annexions ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1896).

Il a plu à Son Honneur le **LIEUTENANT-GOUVERNEUR**, en date du 25 janvier dernier (1896), de nommer M. Emile Morin, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Maurice, comté de Champlain, en remplacement de M. Maxime Dugas, qui a quitté la localité.

Leçons d'Anglais d'après la Méthode Naturelle

60 leçons avec un appendice contenant les principes généraux de la prononciation et des remarques sur les défauts les plus communs, par J. Ahern, professeur d'anglais à l'Ecole normale Laval.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires, ou en s'adressant à J. AHERN, Ecole normale Laval. Prix 50 cts.

VIENT DE PARAÎTRE**“ MANUEL DE DROIT CIVIQUE ”****NOTRE CONSTITUTION ET NOS INSTITUTIONS**

PAR

C. J. MAGNAN

Professeur à l'Ecole Normale Laval.

Ouvrage approuvé par S. G. l'Archevêque de Cyrène et par l'honorable Procureur-Général de la Province de Québec.

PRIX :—EN DÉTAIL, 60 cts l'unité (envoi franco : 65 cts); EN GROS, 50 cts. En vente chez Filteau et Chaperon, H.-V., et chez Langlais, St-Roch, Québec. Pour achats en gros, s'adresser à l'auteur, Ecole normale Laval.

MAISON FONDÉE
EN 1865.

G. - A. LAFRANCE

MAISON FONDÉE
EN 1865.

—● RELIEUR ●—

A mon établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernis. Nous nous occupons spécialement de la reliure à tranche dorée et de celle à tranche rouge sous or.

Les livres destinés aux bibliothèques paroissiales sont reliés à des conditions spéciales.

G. - A. LAFRANCE, Relieur,

Téléphone 305.

109, COTE LAMONTAGNE, QUÉBEC.